

CODE D'ÉTHIQUE – ZOART

1. Principes fondamentaux

ZOART s'engage à mener ses activités dans le respect des principes d'intégrité, de responsabilité, de transparence et de respect des personnes.

L'organisation place la dignité humaine, l'égalité et l'inclusion au cœur de toutes ses actions.

2. Respect des personnes

ZOART garantit un environnement de travail et de collaboration respectueux, exempt de toute forme de discrimination, harcèlement, violence ou abus.

Chaque personne impliquée dans les activités de l'organisation est traitée avec équité, respect et considération.

3. Égalité, diversité et inclusion

ZOART valorise la diversité des parcours, des identités et des pratiques artistiques.

L'organisation s'engage activement à promouvoir l'égalité des chances et à lutter contre les discriminations structurelles dans le secteur culturel.

4. Intégrité professionnelle

Les membres de ZOART agissent avec honnêteté, transparence et responsabilité dans toutes leurs activités. Les conflits d'intérêts doivent être évités ou déclarés de manière transparente.

5. Responsabilité artistique et sociale

ZOART reconnaît la responsabilité sociale de ses activités culturelles.

Les choix artistiques et programmatiques visent à encourager la réflexion critique, l'inclusion et le dialogue entre les cultures.

6. Transparence et gouvernance

ZOART s'engage à une gestion transparente de ses ressources et de ses processus décisionnels, conformément au cadre légal des ASBL en Belgique.

7. Mise en œuvre

Ce code d'éthique s'applique à l'ensemble des membres de l'organisation, collaborateurs, artistes, partenaires et intervenant·es.

Il est intégré aux pratiques de travail et peut être révisé en fonction de l'évolution des activités.